

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CBT EURO SD
Part R : FR0013339603
CBT GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM vise à obtenir, par le biais d'une gestion active s'appuyant notamment sur une analyse extra-financière (analyse des critères ESG), une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'Euro STOXX 50 (dividendes nets réinvestis), sur une durée de placement recommandée de 5 ans.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. La performance du fonds pourra s'éloigner de la performance de l'indice.

L'indicateur est calculé dividendes nets réinvestis sur les cours de clôture.

Il est classé : « Actions de pays de la zone euro ».

Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds s'appuie sur une sélection d'actions de la Zone Euro reposant sur un premier pilier fondé sur l'examen des critères ESG et sur un deuxième pilier reposant sur des analyses développées par CBT GESTION s'appuyant sur des statistiques historiques de comportement des titres.

Le fonds est investi majoritairement dans des actions de sociétés dont le siège social se situe dans un des pays de la Zone Euro, toutes capitalisations boursières confondues. Les petites et moyennes capitalisations boursières (capitalisation boursière comprise entre 300 M d'euros à 2Md d'euros) sont toutefois limitées à 35% de l'actif net du fonds. Le fonds ne recourt pas aux prêts et emprunts de titres.

Le processus de sélection des titres se fonde sur une méthodologie interne combinant d'une part le respect de critères ESG et l'analyse du comportement statistique historique des titres.

Concernant les critères ESG, le pilier ESG de la politique d'investissement cherchera à avoir une contribution homogène des trois critères que sont l'environnement (par exemple : gestion des déchets ; exploitation des ressources naturelles ; lutte contre le changement climatique ...), le social (par exemple : conditions de travail dans la chaîne fournisseurs ; dialogue social ; parité homme-femme...) et la gouvernance (par exemple : rémunération des dirigeants ; lutte contre la corruption, transparence vis-à-vis de l'actionariat). Pour cela, CBT Gestion applique une approche ESG mixte. Dans un premier temps des critères d'exclusion sont mis en œuvre conduisant à éliminer les sociétés dont le chiffre d'affaire lié au tabac est supérieur à 50% d'une part et à éliminer les sociétés sujettes à controverses importantes (poursuites dans des domaines de l'environnement, social ou gouvernance par exemple) d'autre part. Ensuite, les sociétés restantes sont notées et classées en fonction de leurs contributions dans les trois domaines que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Cette notation est de D pour les « moins bons élèves » et de DDDDD pour les meilleurs. Les sociétés notées D et DD ne sont alors pas retenues dans l'univers d'investissement et celles notées DDDD ou DDDDD seront privilégiées. Pour mener à bien ces analyses, CBT Gestion s'appuie sur les scores ESG fournis par la société Sustainalytics via le fournisseur d'information Morningstar. Au moins 90% des valeurs en portefeuille, hors liquidités, feront l'objet d'une analyse des critères ESG. Parmi celles-ci au moins 85% auront une notation supérieure ou égale à DDD. Les 15% maximum restant correspondant à des titres dont la notation s'est dégradée récemment, à des titres ne pouvant faire l'objet de notation, à des titres en cours

d'amélioration de notation ou à des cas particuliers faisant alors l'objet d'une analyse spécifique.

Concernant l'analyse du comportement statistique historique des prix, CBT Gestion s'appuie sur une méthodologie interne tenant compte de plusieurs caractéristiques des titres (capitalisations boursières, type de titres (actions ordinaires, préférentielles, ...), éligibilité au PEA, ...) ainsi que de l'historique des prix des titres en question.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- de 60% à 120% aux marchés actions de la zone euro et des pays émergents, de toutes tailles de capitalisations et de tous secteurs, dont :
 - de 0% à 35% en actions de petite et moyenne capitalisations (300 M d'euros à 2Md d'euros)
 - de 0% à 20% sur les pays émergents (Grèce, Slovaquie, etc)
- de 0% à 40% en instruments de taux d'émetteurs souverains ou d'émetteurs privés, de la zone euro hors pays émergents, de notation « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

La sensibilité de l'OPCVM au risque de taux d'intérêt est comprise entre 0 et 5

- de 0% à 10% aux marchés autres que ceux de la zone euro et au risque de change sur des devises hors euro.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier,

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 20% maximum de l'actif net.
- en dépôts et en emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

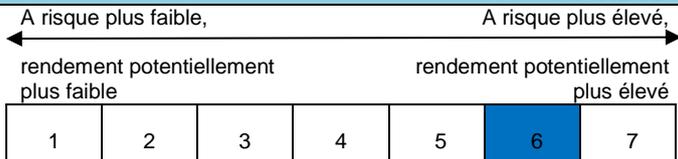
Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées.

Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de la stratégie suivie. Ainsi, la stratégie offensive fortement exposée en actions suivie par le fonds peut entraîner des fluctuations de la valeur liquidative de forte amplitude et le risque de perte en capital est élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

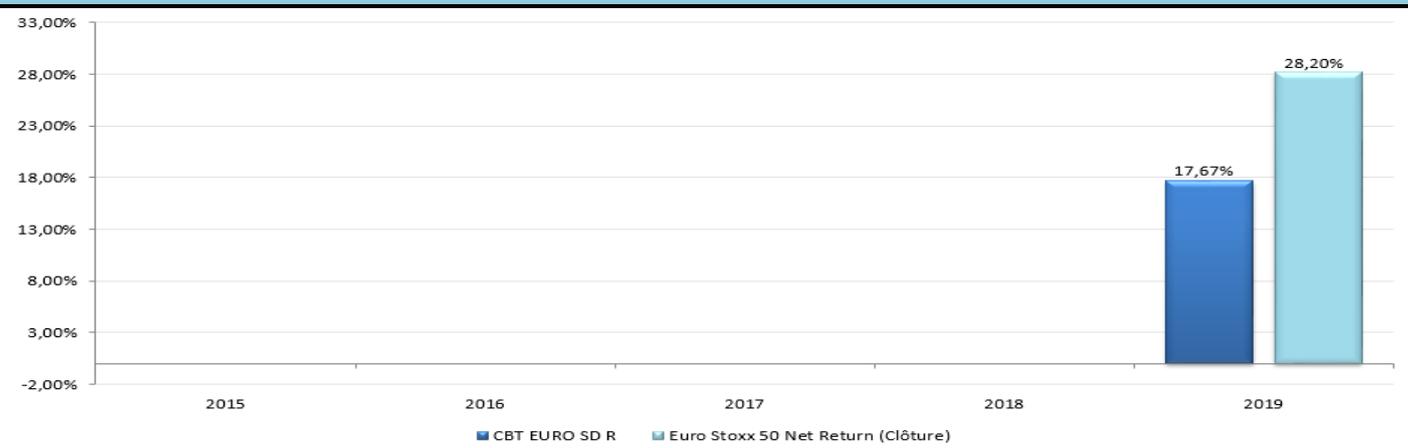
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% - néant dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie
FRAIS DE SORTIE	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,07% TTC
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30/09/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur EURO STOXX 50 est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 14/09/2018

DATE DE CREATION DE LA PART : 14/09/2018

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CBT GESTION – 92, rue de Richelieu – 75002 – PARIS.

Tél. : 01 40 26 80 80

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : CBT GESTION.

CBT Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive UCITS V. Les détails de la politique de rémunération actualisée des employés de CBT Gestion est disponible sur le site Internet de CBT Gestion (<http://www.cbtgestion.com/documentation-reglementaire/>). Un exemplaire de cette politique est mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite adressée à CBT GESTION, 92 rue de Richelieu, 75002 Paris.

REGIME FISCAL : Eligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA)

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur.

La responsabilité de CBT GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CBT GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09/01/2020.